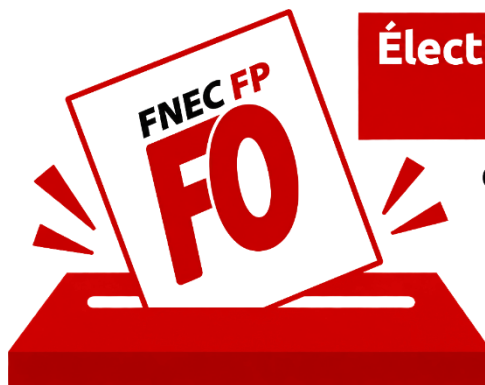




**Élections professionnelles
2026**

du 3 au 10 décembre

**je vote
FNEC FP-FO**

RÉSOLUTION votée à l'unanimité par le Congrès du SNUDI FO 91 Mardi 13 octobre 2026 – Bourse du travail d'Évry

Ce jour, le Congrès du SNUDI Force Ouvrière de l'Essonne a réuni 29 adhérents au sein de la Bourse du travail d'Évry.

Un syndicat libre et indépendant !

Le Congrès du SNUDI FO 91 rappelle que notre syndicat est libre et indépendant ! Fidèle à la Charte d'Amiens de 1906, constitutive de Force Ouvrière, le SNUDI FO 91 affirme la nécessaire indépendance du syndicat vis-à-vis de l'État, du patronat, des partis politiques, des gouvernements et des Églises. Notre syndicat regroupe les personnels de l'Éducation nationale travaillant dans les écoles, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, pour défendre leurs intérêts matériels et moraux. L'indépendance syndicale vis-à-vis de toute structure ou influence extérieure est la condition indispensable à la représentation et à la défense efficace et permanente des droits et intérêts des personnels, quelle que soit la couleur politique du gouvernement.

Le Congrès refuse que les syndicats soient transformés en « partenaires sociaux » associés aux choix d'austérité du gouvernement. Les intérêts des personnels ne se confondent pas avec la notion d'« intérêt général », dont la définition relève du législateur. Le Congrès dénonce la répression syndicale qui augmente dans notre pays et appelle à se mobiliser pour préserver les libertés syndicales.

Alors que s'annoncent des échéances électorales nationales, le Congrès rappelle que, conformément à nos statuts, les élus du Conseil syndical et du Bureau syndical ne soutiendront aucun parti politique et n'appelleront jamais à voter pour tel candidat ou pour telle liste au titre de leurs responsabilités syndicales.

Les revendications tout de suite, la République toujours !

Salaires : on nous doit, on exige !

Le point d'indice est gelé quasiment sans interruption depuis 2010 et le budget 2026 programme une nouvelle année blanche. Les fonctionnaires ont perdu 34,46 % de leur pouvoir d'achat depuis 2000, soit des pertes mensuelles de 600 € au 2e échelon à 900 € au 11e échelon : 26 ans de désindexation sur les prix et de blocage des salaires ! Ce dont ont besoin les personnels, ce n'est pas de quelques miettes indemnitaires, mais d'une véritable augmentation des salaires. Avec la FGF FO et la FNEC FP-FO, le Congrès revendique :

- l'augmentation de 34,46 % (*dernière estimation sept2026*) de la valeur du point d'indice pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 2000, et a minima 10 % d'augmentation immédiate, avec l'indexation des salaires sur l'inflation ;
- l'ouverture de négociations pour l'amélioration de toutes les grilles indiciaires, sans contreparties, et la transformation indiciaire des primes ;
- l'abandon du Pacte, qui conditionne une augmentation indemnitaire à des tâches supplémentaires et remet en cause le statut, et le versement de l'enveloppe à tous les personnels sans contrepartie ;
- l'abrogation de PPCR, que FO n'a pas signé, qui pérennise l'austérité et instaure l'arbitraire dans l'avancement par des rendez-vous de carrière aux critères subjectifs ; a minima, la possibilité pour l'agent de faire réviser à la hausse l'appréciation du 3e rendez-vous de carrière et la suppression des quotas ;
- l'abandon du jour de carence et le retour à 100 % de l'indemnisation des congés de maladie ordinaire, ramenée à 90 % par le décret du 27 février 2025 ;
- l'augmentation de l'ISSR et des frais de déplacement à hauteur de l'inflation et du prix des carburants, et le versement des primes REP et REP+ à tous les personnels, remplaçants et AESH compris, dès la première journée de service, de manière automatique.

–

Des postes, pas des discours !

Pour la rentrée 2026, ce sont 1 891 suppressions de postes dans le premier degré, 4 000 dans l'Éducation nationale, des milliers de fermetures de classes et des fusions d'écoles. L'Essonne n'y échappe pas : pour cette rentrée, 152 fermetures de classes pour seulement 98 ouvertures, soit un bilan négatif de 54 classes, et la suppression de 25 postes dans le département. Seuls 5 ETP de remplaçants ont été créés, en puisant dans les fermetures de classes, ce qui porte à 652 ETP les remplaçants pour tout le département. Ce n'est pas à la hauteur des besoins ! Ce dont l'école a besoin, ce sont de vrais moyens et pas des discours : des milliers de postes d'enseignants, d'ATSEM, d'infirmières, de médecins scolaires, d'enseignants spécialisés, de PsyEN, d'AESH... Le Congrès exige :

- l'arrêt des suppressions de postes, des fermetures de classes et des fusions d'écoles, et la création des postes nécessaires pour faire baisser significativement le nombre d'élèves par classe, avec pas plus de 24 élèves par classe et 18 en éducation prioritaire ;
- une ATSEM par classe de maternelle ;
- le remplacement systématique de tous les collègues absents ou mobilisés par une réunion, enseignants et AESH, par la création de tous les postes de titulaires remplaçants nécessaires, et l'arrêt de l'utilisation des remplaçants sur des remplacements à l'année ;
- le recrutement de personnel à hauteur des besoins, et la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent.

–

Défense du statut, de la CAPD et des droits des personnels

Depuis la loi de transformation de la Fonction publique, les élus du personnel ont été dessaisis de leurs prérogatives de contrôle sur le mouvement (depuis 2020) et sur les promotions (depuis 2021). Les CHSCT ont été supprimés. Passe-droits, erreurs non rectifiées, postes non offerts : l'arbitraire s'installe, la contractualisation progresse et les personnels sont mis en concurrence. Le Congrès rappelle que la Fonction publique n'est

pas une start-up et que les fonctionnaires sont au service de l'État, pour l'égalité des droits, et non du gouvernement. Le Congrès revendique:

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique et des lignes directrices de gestion ;
- le rétablissement de toutes les prérogatives de la CAPD en matière de mouvement et de promotions, le retour de l'ancienneté générale de service comme élément principal du barème, et le rétablissement des CHSCT ;
- le respect du statut général : tous les emplois permanents de l'État doivent être occupés par des fonctionnaires, et le paritarisme issu du statut de 1946 doit être rétabli ;
- le droit à la mutation interdépartementale et intra-départementale !
- le droit au temps partiel et à la disponibilité pour tous les personnels qui le demandent, quels que soient leur poste et leur fonction, sans perte du poste occupé ;
- une vraie médecine de prévention : il est urgent que les personnels bénéficient de médecins des personnels départementaux, d'examens de prévention réguliers et du maintien de la rémunération lors de tout rendez-vous médical.
- des conditions de travail décentes, mobilier adapté, bon état général du bâtiment, et adaptation du bâti aux aléas climatiques, une salle des maîtres dans chaque école, sanitaires pour adultes fonctionnels et en nombre suffisant...

Nos obligations de service, notre liberté pédagogique !

Le Congrès constate que les obligations réglementaires de service sont de plus en plus contournées ou alourdies par des tâches imposées hors cadre statutaire. Le ministre Geffray annonce maintenant que les 18 heures de formation continue pourraient être « modulées jusqu'à 36 heures » : le Congrès refuse toute augmentation des 108 heures. Il exige le respect strict des 108 heures, le refus de toute heure supplémentaire non réglementaire pour des réunions ou des formations, le respect du libre choix des 18 heures d'animations pédagogiques, l'abandon des formations en constellations, des résidences pédagogiques, des visites croisées et des accompagnements d'équipe permis par PPCR, et le droit à une formation continue librement choisie, sur le temps de travail, avec remplacement systématique.

Ni les élèves, ni les parents, ni les enseignants n'ont besoin d'évaluations imposées: nous avons déjà les outils, nous avons plus que jamais besoin de moyens. Le recours systématique aux évaluations ne sert qu'à « manager », voire à soumettre les personnels. Le Congrès revendique l'abandon des évaluations imposées et des évaluations d'école, dispositif managérial qui ne repose sur aucun texte réglementaire et qui ne peut en aucun cas être présenté comme obligatoire. Le SNUDI FO 91 soutiendra tous les collègues et toutes les écoles qui subiraient des pressions ou des menaces de sanction.

Le Congrès revendique le retour à un cadre national pour les rythmes scolaires, avec la semaine de 4 jours sur 36 semaines dans toutes les écoles et non par dérogation, l'abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer, l'arrêt de la territorialisation de l'École publique et l'abandon des projets éducatifs de territoire. Il exige l'abandon de la mastérisation et le recrutement par concours après la licence, avec une véritable formation rémunérée sous statut de fonctionnaire.

Le Congrès revendique l'abrogation de la journée dite de « solidarité ».

Assez de maltraitance institutionnelle : inclusion, RASED, AESH

Le Congrès poursuit le combat contre l'inclusion systématique et forcée, véritable maltraitance institutionnelle pour les élèves, les AESH et les enseignants. Il réaffirme le droit des élèves à une scolarisation adaptée à leurs besoins : en milieu ordinaire lorsque c'est possible, en établissement spécialisé lorsque c'est nécessaire. Selon le ministère lui-même, 30 000 élèves en situation de handicap ne sont pas pris en charge dans les établissements médico-sociaux dont ils relèvent, faute de places. En Essonne, 954 élèves sont en attente de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux, alors que la scolarisation y coûte en moyenne 47 600 € par an contre 9 080 € dans une école primaire : l'inclusion systématique n'a jamais été une question de pédagogie, c'est une question d'économies ! De plus, 17 PAS vont être déployés en Essonne : autant de postes de PE préemptés pour aller plus loin dans l'inclusion systématique. Après l'agression d'une collègue à Évry-Courcouronnes le 11 septembre (7 jours d'ITT), qui a conduit à la grève du 22 septembre, le Congrès exige que cessent ces situations où l'on arrive « la boule au ventre le matin à l'école ». Le Congrès revendique :

- l'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive, des PAS, des PIAL, la restitution des postes de PE absorbés par les 17 PAS et des dispositifs d'autorégulation, ainsi que le retrait du décret de juillet 2024 organisant l'externalisation des établissements médico-sociaux dans les écoles ;
- la défense de l'enseignement spécialisé, le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, le recrutement d'enseignants spécialisés et le respect des notifications de la MDPH ;
- le refus du redéploiement des RASED imposé par les IEN et des équipes mobiles d'appui à la scolarisation, et le retour de RASED complets : psychologue, ADP (maître E), ADR (maître G) ; le maintien des PsyEN comme fonctionnaires d'État de l'Éducation nationale ;
- pour les AESH, un vrai statut de fonctionnaire d'État, un vrai salaire avec un temps plein pour 24 heures travaillées, la mise en place immédiate de la subrogation, et le rejet du projet du ministre Geffray de créer un « statut » pour seulement 20 % d'entre eux sous le nom d'« assistants d'accessibilité ».
- pour les AESH, que soit enfin appliquée en Essonne la réglementation quant aux deux jours de fractionnement, ces journées de fractionnement doivent pouvoir être prises par demi-journées ou en journées entières au choix de l'agent sans justificatif et non sur les heures connexes.
- pour les enseignants UPEAA, la création de postes à temps plein à hauteur des besoins et le respect de la liberté pédagogique concernant la durée et les modalités de prise en charge des élèves allophones qui se voient aujourd'hui restreintes par les circulaires et l'application EANA.
-

Action sociale : on ne rogne pas sur nos droits !

Le Congrès dénonce la baisse des aides de l'action sociale en Essonne : le montant des aides à l'installation, à la caution immobilière et aux frais de rentrée scolaire est fortement réduit, et les aides aux voyages scolaires et à la garde d'enfants en horaires décalés sont supprimées, alors que les salaires sont gelés. L'action sociale fait partie de notre statut : le Congrès exige l'abandon de ces mesures et l'augmentation des budgets pour garantir l'accès aux prestations selon les besoins.

Direction d'école

Les directrices et directeurs voient leurs conditions de travail se dégrader : tâches chronophages, enquêtes en tout genre, gestion quotidienne du manque de remplaçants, inclusion à tout prix. Le décret n° 2026-821 du 25 août 2026 permet désormais aux collectivités de financer des décharges supplémentaires pour les directeurs : un pas de plus vers la territorialisation de l'École publique, qui menace les décharges dérogatoires départementales. Le Congrès exige l'abrogation de ce décret, le maintien des régimes départementaux favorables, l'abrogation de la loi Rilhac et de ses décrets d'application, le retrait du nouveau référentiel métier, le maintien du décret de 1989, l'augmentation des décharges, une aide administrative statutaire dans chaque école et une revalorisation indiciaire.

Le Congrès exige le respect des textes réglementaires. Il exige que la DASEN cesse de demander aux directeurs la rédaction des PPMS et DUERP ainsi que la signature des PAI sans consultation de médecin au préalable. Les directeurs ne sont ni pompiers ni médecins.

Retraites et protection sociale : on ne lâche rien !

Avec la Confédération FO, le Congrès exige l'abrogation pure et simple de la réforme Macron-Borne : suspendre n'est pas abroger ! Il refuse toute retraite par points ou par capitalisation, défend le maintien du Code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes spéciaux, et revendique le retour à la retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 annuités et la suppression de toute décote, ainsi que l'indexation des pensions sur les salaires. Il rejette l'accord du 8 avril 2024 sur la protection sociale complémentaire, qui impose une couverture obligatoire et affaiblit la solidarité entre agents, et exige le retour au 100 % Sécurité sociale.

Laïcité : l'École publique, rien que l'École publique !

Le Congrès réaffirme son attachement à l'école laïque et républicaine, au cadre national de l'École publique, à la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État et à la revendication constante des partisans de la laïcité : les fonds publics à la seule École publique. Il exige l'abrogation de la loi Debré et de toutes les lois anti-laïques, ainsi que le retrait de la loi dite « séparatisme ».

Assez des mensonges ministériels : la grève pour gagner !

Pour le SNUDI FO 91, la situation dans les écoles n'est plus tenable ! Le Congrès salue la mobilisation du mardi 29 septembre 2026, grève et manifestation à Paris, et appelle à préparer une grève massive le jeudi 5 novembre 2026 avec la montée nationale à Paris, pour l'augmentation des salaires, l'arrêt des suppressions de postes, la création de places dans les établissements médico-sociaux, un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH. Le Congrès rappelle son rejet des grèves « saute-mouton » et appelle à la grève jusqu'à satisfaction de nos revendications.

Il invite les adhérents à diffuser le plus largement possible les informations syndicales, à proposer partout dans les écoles de réunir les personnels pour discuter, prendre position et organiser la mobilisation par la grève, si possible dans l'unité des organisations syndicales et, lorsque les revendications se rejoignent, avec les parents d'élèves. Il mandate le Bureau syndical pour intervenir en ce sens auprès de la DASEN et pour soutenir toute initiative des collègues contre les fermetures de classes et pour la défense des postes.

Plus nombreux, plus forts !

Le Congrès se félicite de la progression du syndicat et appelle tous les adhérents à tout mettre en œuvre pour réussir les élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026. Il engage toutes ses forces pour faire connaître largement les positions du SNUDI FO et de la FNEC FP-FO dans les écoles :

- en continuant d'organiser des tournées d'écoles, des réunions d'information syndicale et des stages de formation pour écouter, informer, regrouper les personnels, faire valoir les revendications et construire le rapport de force pour les faire aboutir ;
- en proposant largement l'adhésion à Force Ouvrière à tous les collègues qui souhaitent rejoindre le syndicalisme libre et indépendant, y compris les AESH, les remplaçants, les PsyEN et les stagiaires ;
- en invitant les adhérents à se former, à prendre toute leur place dans le Conseil syndical et le Bureau syndical issus de ce Congrès, et à voter et faire voter FO du 3 au 10 décembre.

Enfin, le Congrès invite ses adhérents à participer nombreux aux initiatives de la Confédération Force Ouvrière pour l'augmentation générale des salaires et des pensions et pour l'abrogation des contre-réformes des retraites.

Évry, le mardi 13 octobre 2026

Résolution votée à l'unanimité

